

Juin 2017



# ***Observatoire cycliste des chantiers sur les routes régionales wallonnes***

***État des lieux au 31/12/2016***

## Introduction

Dans la Déclaration de Politique Régionale 2014-2019 du Gouvernement wallon, il est écrit ceci :

*Le vélo et la marche à pied doivent être encouragés car ce sont des modes de transport à part entière. Ils sont de plus bons pour la santé, l'environnement et la fluidité du trafic. Le vélo électrique offre également un potentiel à développer. Dans ce but, le Gouvernement s'engage à :*

- *poursuivre le plan « Wallonie cyclable » en lien avec les acteurs locaux ;*
- *encourager la pratique du vélo à l'école de manière cohérente sur l'ensemble du parcours scolaire ;*
- ***prendre systématiquement en compte le vélo, les piétons et les personnes à mobilité réduite dans la gestion des espaces publics, en particulier lors de chaque réaménagement de voirie.***

C'est cette dernière affirmation que le GRACQ wallon a souhaité vérifier sur le terrain, en observant comme en 2015 un certain nombre de chantiers sur les **routes régionales** wallonnes<sup>1</sup> :

- Est-ce que la volonté politique se traduit bien sur le terrain ?
- Est-ce que les travaux menés sont à la hauteur des ambitions annoncées ?
- Y a-t-il un réel progrès pour les cyclistes sur les routes régionales réaménagées ?

Cet « observatoire » n'est pas exhaustif, car il est mené essentiellement par des bénévoles qui ne peuvent être partout en tout temps, mais il nous a permis de prendre la température sur pas mal de chantiers sur les routes régionales et de tenter de répondre à cette question : la bonne volonté affichée du gouvernement wallon pour les cyclistes se vérifie-t-elle bien sur le terrain également ?

## Méthodologie

Le GRACQ s'est tout d'abord attaché à obtenir une liste officielle de chantiers qui devaient être menés par les directions territoriales des routes régionales en 2016. Nous l'avons obtenue officiellement de la DGO1, que nous remercions au passage.

Ensuite nous avons enlevé de cette liste les chantiers qui ne concernaient pas le vélo au quotidien :

- accès autoroutiers
- entretien d'ouvrages d'art
- routes parallèles au RAVeL
- travaux pour le passage du tour de France

Nous avons alors élaboré une grille d'analyse pour aller observer ces chantiers sur le terrain en :

- passant avant les travaux sur la route régionale concernée et en notant ce qui existait avant pour le vélo (piste cyclable séparée, marquée, bande cyclable suggérée ou rien)
- passant après les travaux et en détaillant :
  - ce qui a été fait (pistes cyclable marquée, séparée, etc.)
  - s'il y a une amélioration pour les cyclistes (oui / non)
  - si le vélo a été pris en compte (oui / partiellement / non)
  - avec une description des travaux en texte libre

Enfin, nos membres bénévoles ont été visiter les chantiers près de chez eux. Nous n'avons hélas pas pu couvrir toute la Wallonie, car nous ne disposons pas de membres actifs partout.

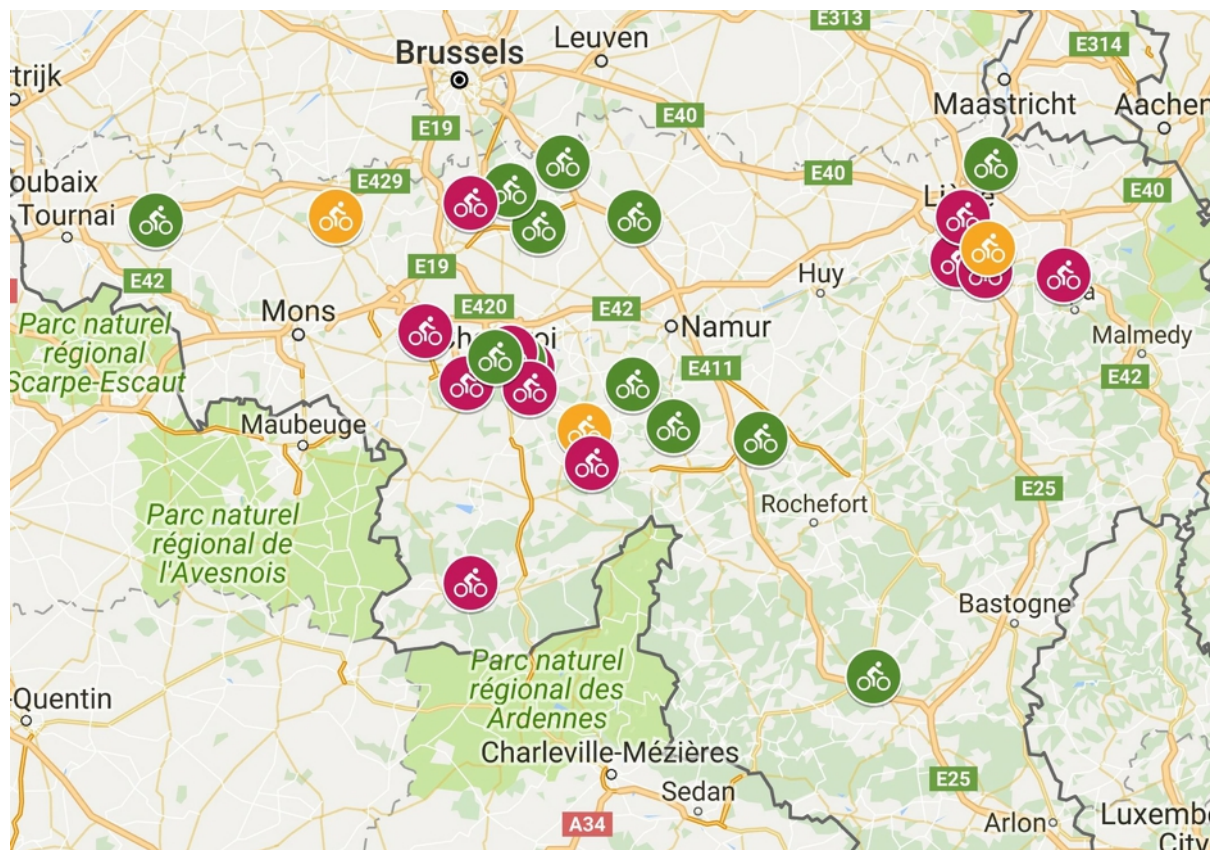
---

<sup>1</sup> Nous n'avons pas observé les chantiers sur les routes communales, qui dépendent eux des pouvoirs locaux, ni les RAVeL. En cas d'erreur vous pouvez adresser vos remarques à l'adresse [wallonie@gracq.org](mailto:wallonie@gracq.org)

## Résultats globaux

### Carte des observations

Certaines provinces ont été ainsi couvertes presque totalement (Brabant wallon), tandis que d'autres ne l'ont été que partiellement (Luxembourg). Au final ce sont quand même pas moins de **28 chantiers régionaux** qui ont été observés de près.



**Vert** = pris en compte, **Orange** = partiellement, **Rouge** = quasiment pas

### Prise en compte du vélo ou pas ?

Nous avons constaté que le vélo a bien été pris en compte sur 12 chantiers observés, partiellement sur 3 chantiers, et pas du tout sur les 12 autres (soit une prise en compte globale de **55%**).

	2015	2016	Evolution
Chantiers observés	25	27	+2
Prise en compte du vélo	18 (72%)	15 (55%)	-3 (-17%)

On s'éloigne donc d'une réelle prise en compte systématique du vélo sur tous les chantiers.

La bonne volonté du gouvernement wallon n'est donc pas encore une réalité pour tous ses chantiers régionaux... surtout dans certains districts de la DGO1.

## Améliorations ou pas pour les cyclistes ?

Au niveau des améliorations des infrastructures cyclistes, nous avons relevé que 15 chantiers ont enregistré un progrès du type :

- passage de rien à une bande cyclable suggérée (BCS)
- passage d'une bande suggérée (BCS) à une piste cyclable marquée (PCM)
- passage d'une piste marquée (PCM) à une piste cyclable séparée (PCS)
- pose d'un meilleur revêtement pour la piste cyclable

C'est un résultat positif, dont nous nous réjouissons. Néanmoins l'aménagement idéal sur une route régionale, qui comporte à la fois un trafic et des vitesses élevées, est une **piste cyclable clairement séparée** ! Ce qui n'est le cas que dans **5 chantiers sur 27** au total.

On est donc loin encore des recommandations internationales pour les aménagements cyclables sur les voiries rapides de transit, couramment appliquées dans le nord de l'Europe mais très peu en Wallonie... Même si la situation s'améliore un peu globalement.

## Recommandations

Le GRACQ apprécie les efforts de la Région wallonne sur certains chantiers. On va clairement dans la bonne direction, même dans des zones où la présence du GRACQ est moins forte.

Cependant ces efforts sont malgré tout insuffisants pour **hisser les aménagements cyclables wallons au niveau de ceux que l'on trouve en Europe du nord** (Flandre, Pays-Bas, Allemagne, Suisse, Danemark, Suède...).

En cause principalement :

- la non séparation du trafic motorisé (important et rapide sur les axes régionaux !)
- l'entretien trop rare voire inexistant des espaces cyclables
- le revêtement des pistes cyclables, parfois « oublié » lors des réfections de voirie
- l'utilisation de pavés et de bordures pour les cheminements séparés (en agglomération)
- la consultation sporadique des usagers cyclistes

Nous aimerions que le Gouvernement wallon applique pleinement non seulement sa déclaration de politique régionale mais aussi la recommandation n°20.2 des **Etats Généraux de la Sécurité Routière en Wallonie** de 2012 :

*« Le Conseil Supérieur Wallon de la Sécurité Routière recommande que sur les routes régionales hors agglomération les pistes cyclables séparées soient la norme, chaque fois que des pistes cyclables sont créées ou refaites. Cette séparation peut se faire soit par un éloignement conséquent de la piste par rapport à la chaussée (sans continuité du macadam), soit par une surélévation ou un obstacle marquant clairement la séparation entre la chaussée et la piste (bordures biseautées, potelets, glissières, haies, etc.). »*

Les choses s'amélioreraient aussi structurellement si les directions territoriales des routes de la DGO1 (SPW) appliquaient ces principes :

1. La **consultation** systématique des usagers cyclistes par tous les districts routiers
2. L'**avis préalable** de la « Direction des déplacements doux » sur tous les chantiers
3. Le suivi des **guides d'aménagements cyclables** de la Région
4. L'application complète des **directives** du gouvernement wallon

## Résultats détaillés

### Bons exemples

Voici quelques aménagements récents qui sont appréciés et vont dans le sens de ce que les usagers cyclistes souhaitent voir davantage sur les routes régionales wallonnes.

#### Chaussée de Bruxelles (N5 - Dampremy)

Une belle piste cyclable **séparée** y a été aménagée.

Le revêtement est sans aspérités et la **couleur** de l'asphalte indique clairement le partage de l'espace entre piétons et cyclistes, ainsi que la bi-directionnalité de cet espace cyclable.

Le cheminement continue ensuite sur une portion de trottoir jusqu'à Charleroi Ouest, puis traverse la route au niveau d'un passage pour piéton.



La **séparation** avec la chaussée se fait à l'aide de pavés de couleur différente ainsi que des plots en « demi-lune ». La traversée cyclable est bien marquée et rehaussée de la présence d'un panneau prévenant les automobilistes de celle-ci<sup>2</sup>.



<sup>2</sup> Un revêtement rouge (ou ocre) aurait encore accentué positivement celle-ci

Sur le même axe une traversée cyclable, avec des bordures **en pente douce** vers la chaussée :



#### Chaussée de Bruxelles (N4 - Wavre)

Moins bien qu'une séparation totale du trafic mais déjà appréciable : la piste cyclable marquée est doublée d'une **ligne blanche** (plus claire pour indiquer que la piste cyclable ne fait pas partie de la chaussée) et rehaussée avec de la peinture **rouge**.



**Route Soignies-Enghien (N55)**



La piste cyclable **évite l'étranglement** créé plus loin pour les voitures sur la chaussée et le passage dans la giratoire peut se faire sur le **trottoir mixte surélevé** (mais non indiqué comme étant partagé, ce qui est pourtant par défaut le cas hors agglomération).

**N60 - LEUZE - Direction Frasnes**

Dans une direction, on trouve une nouvelle piste cyclable complète et deux traversées exclusivement aménagées pour les cyclistes. Dans l'autre direction, les travaux sont prévus ultérieurement.

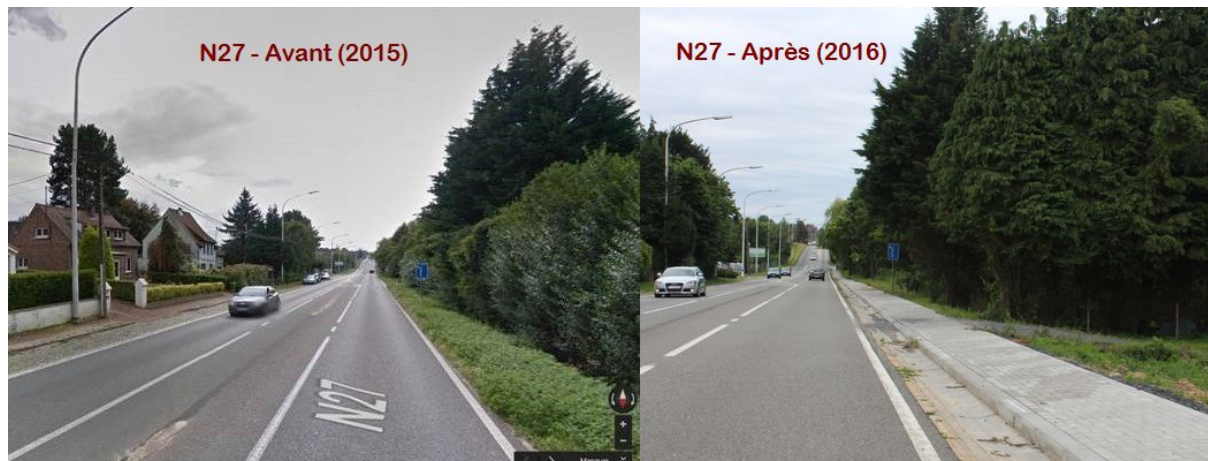


## Mauvais points

Voici ce que nous aimerions ne plus voir sur nos routes régionales.

### Chaussée de Nivelles (N27 Braine l'Alleud)

Un trottoir, sans piste cyclable, a été imposé à un promoteur immobilier sur une parcelle privée (charge d'urbanisme) alors que cet axe est fréquenté aussi par les cyclistes et se trouve sur le schéma directeur cyclable régional. Il aurait suffi de le spécifier dans le **cahier des charges** pourtant.



### N60 - LEUZE – Sortie Rond-Point Croix-Au-Mont

A la sortie du rond-point de la Croix-au-Mont, la piste marquée se transforme en **chevrons** à un endroit très dangereux (les camions se lancent dans la montée) car pas assez de place sur le tarmac. Par contre, il y a de l'espace pavé entre les voitures stationnées et le tarmac qui aurait pu être utilisé pour continuer la piste marquée.





**N569 Châtelineau – Croisement avec le R3**

Le panneau bleu indiquant la bande bus partagée ne comporte par de **logo vélo** (pour rappel le marquage au sol n’autorise pas à lui seul légalement les vélos à circuler sur cette bande bus).



Pas de **zones avancées** au sol pour les cyclistes. Ce qui est pourtant dans les recommandations officielles de la Région pour la sécurité à vélo et devrait être systématique dans tous les nouveaux aménagements ! Ceci permet en effet au cycliste de se rendre visible et de démarrer avant les autres véhicules (problème de l’angle mort).



**N55 – Soignies-Enghien**

La présence d'un **abaissement** pour un filet d'eau crée un choc désagréable à chaque passage à vélo. Il est recommandé d'interrompre ces filets d'eau au droit du passage cycliste, ce qui est rarement le cas hélas sur les routes wallonnes...



**N59 - Chapelle-lez-Herlaimont - giratoire**

Seule une traversée piétonne a été prévue pour traverser la N59. Les cyclistes sont donc les grands oubliés de ce bel aménagement.



**N657 - Theux - Giratoire autoroute**

Le parking d'échange en-dessous de l'autoroute est inaccessible aux cyclistes et ne prévoit aucun emplacement pour les vélos ! Ce qui est contraire à une bonne politique d'**intermodalité**.

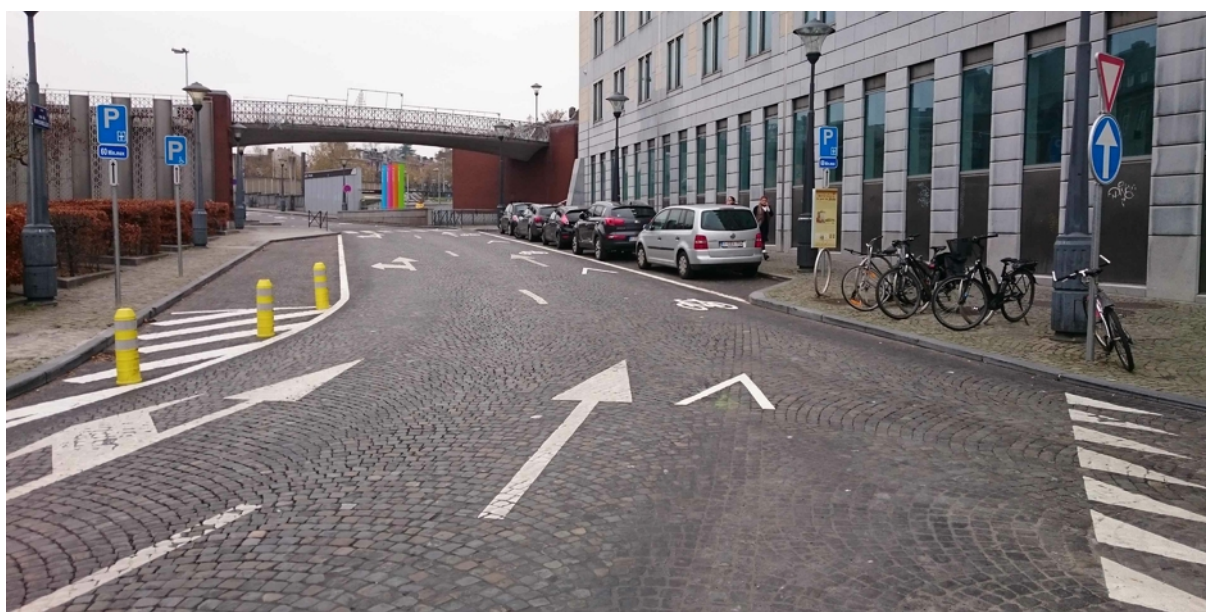


### N3 - Liège – Rue de Bruxelles

Le plan communal cyclable (PCC) de Liège prévoyait pour cette voirie une piste cyclable marquée, soit le minimum vital pour assurer la sécurité des cyclistes sur un axe rapide à quatre bandes. Surtout quand il y a de la place, et là on peut dire qu'il y en a...

Hélas lors de cette réhabilitation, le SPW a seulement peint des **chevrons** et **logos vélo** sur le tronçon allant du rond-point Saint-Lambert au Cadran. Une partie de ces marquages ont été faits sur une zone pavée et s'effacent déjà (après à peine trois mois).

C'est extrêmement dommageable car cela crée une énorme discontinuité sur l'itinéraire cyclable structurant venant de Ans. Cette voirie à quatre bandes reste clairement insécurisante à vélo et reste un point noir de taille sur le réseau cyclable de Liège.



## Annexe 1 : Tableau des observations

<b>Direction</b>	<b>Route</b>	<b>Commune</b>	<b>Travaux</b>	<b>Avant</b>	<b>Après</b>	<b>Amélioration ?</b>	<b>Prise en compte du vélo ?</b>
<b>Brabant</b>	<b>N27</b>	BRAINE L'ALLEUD	Construction trottoir le long de la chaussée Bk 4,5 à 5,5	Rien	Rien	non	non
<b>Brabant</b>	<b>N271</b>	LASNE	Réfection du revêtement BK 4 A 5. (LOT 2)	Piste marquée	Piste marquée en sens inverse également	oui	oui
<b>Brabant</b>	<b>N275</b>	COURT ST ETIENNE (Faux)	Remplacement des dalles béton, Bk 27 à 28 (phase 1)	Piste séparée	Piste séparée en asphalte et trottoirs cyclo-piétons en klinkers	oui	oui
<b>Brabant</b>	<b>N29</b>	PERWEZ (Bois de buis)	Réfection du revêtement Bk 30,2 à 30,5	Piste marquée	Piste marquée + zone tampon avec ligne continue 25cm	oui	oui
<b>Brabant</b>	<b>N4</b>	WAVRE	BK 17,7 à 19,25 - Construction de 2 pistes cyclables unidirectionnelles	Rien	Piste marquée en rouge + ligne de séparation continue / Piste séparée par surélévation dans quelques endroits dangereux (virages)	oui	oui
<b>Charleroi</b>	<b>N5</b>	CHARLEROI (Dampremy)	Réhabilitation de la chaussée de Bruxelles	Rien	Piste séparée	oui	oui
<b>Charleroi</b>	<b>N569</b>	CHATELET (Châtelaineau)	Réaménagement des carrefours avec le ring R3	Rien	Bandes bus partagées	oui	oui
<b>Charleroi</b>	<b>N569</b>	CHARLEROI (Gilly)	Réfection du revêtement Bk 4,4 et 4,6	Rien	Rien	non	non
<b>Charleroi</b>	<b>N579</b>	MONTIGNY LE TILLEUL	Réfection du revêtement PK 7 A 8.4.	Rien	Rien	non	non
<b>Charleroi</b>	<b>N589</b>	CHIMAY (Lompret)	Réfection du revêtement entre les Bk 18,7 et 19,2	Rien	Rien	non	non
<b>Charleroi</b>	<b>N59</b>	CHAPELLE LEZ HERLAIMONT	Giratoire au carrefour "Marie-la-Guerre" (Bk 9,6)	Rien	Rien	non	non
<b>Charleroi</b>	<b>N975</b>	CHATELET (Bouffioulx/Acoz)	Réfection du revêtement entre les Bk 2 et 5	Rien	Rien	non	non
<b>Charleroi</b>	<b>R53</b>	CHATELET	Réfection du revêtement rue de la station Bk 1,7 à 2,5	Rien	Rien	non	non
<b>Liège</b>	<b>N3</b>	LIEGE	Réhabilitation de la rue de Bruxelles et de la place du Cadran	Rien	Rien	non	non

## Annexe 1 : Tableau des observations

<b>Direction</b>	<b>Route</b>	<b>Commune</b>	<b>Travaux</b>	<b>Avant</b>	<b>Après</b>	<b>Amélioration ?</b>	<b>Prise en compte du vélo ?</b>
<b>Liège</b>	<b>N30a</b>	CHAUDFONTAINE	Réfection de revêtements dégradés district de Sprimont BK 0,45 à 0,86	Rien	Rien	non	non
<b>Liège</b>	<b>N61</b>	CHAUDFONTAINE	Avenue des Thermes - Sécurisation, réfection, réintégration urbaine	Rien	Trottoir partagé sur une partie (D10 - F99)	oui	Partielle
<b>Liège</b>	<b>N663</b>	ESNEUX	Réfection de revêtements dégradés district de Sprimont BK 7,63 à 9,02	Rien	Rien	non	non
<b>Liège</b>	<b>N671</b>	OUPEYE	Réfection de revêtements dégradés district de Herstal (BK 15 à 16)	Rien	Bande cyclable suggérée	oui	oui
<b>Luxembourg</b>	<b>N826</b>	LIBRAMONT	Réfection du revêtement BK 2.35 à 3.0	Rien	Piste cyclo-piétonne	oui	oui
<b>Mons</b>	<b>N55</b>	SOIGNIES/ENGHIEN	Réhabilitation et sécurisation (phase 2)	Piste marquée	Piste marquée	oui	Partielle
<b>Mons</b>	<b>N60</b>	LEUZE EN HAINAUT et FRASNES LEZ ANVANG	Réfection du revêtement	Piste marquée mais tronçons manquants	Piste marquée complète dans une direction	oui	oui
<b>Namur</b>	<b>N932/ N98</b>	METTET	Réfection du revêtement	Rien	Piste marquée sur une partie	oui	Partielle
<b>Namur</b>	<b>N937</b>	CINEY	Suppression du passage à niveau	Rien	Tunnel sous voie + rampes d'accès	oui	oui
<b>Namur</b>	<b>N951</b>	PROFONDEVILLE (Lesves)	Réfection du revêtement	Rien	Piste marquée	oui	oui
<b>Namur</b>	<b>N96</b>	ANHEE (Senenne)	Giratoire + sécurisation traversée au niveau du RAVeL L150 (Gare)	Rien	Piste marquée	oui	oui
<b>Namur</b>	<b>N975</b>	FLORENNES (Corenne)	Réfection du revêtement Bk 23,3 à 24,8	Rien	Rien	non	non
<b>Verviers</b>	<b>N657</b>	THEUX	Aménagement d'un giratoire provisoire à l'accès autoroutier Bk 4,0	Rien	Rien	non	non



*Le GRACQ – Les Cyclistes Quotidiens est une association sans but lucratif et sans appartenance politique qui a pour objectif principal la promotion du vélo comme moyen de déplacement. Regroupant 3500 membres et sympathisants en Wallonie et à Bruxelles, le GRACQ défend les intérêts des cyclistes à travers ses activités de représentation et d'interpellation, d'information et de sensibilisation, de formation.*

GRACQ Wallonie  
Rue Nanon, 98  
5000 Namur  
[wallonie@gracq.org](mailto:wallonie@gracq.org)  
081 39 07 14